

RÈGLEMENT ADOPTÉ À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT À L'HÔTEL DE VILLE DE VALCOURT, LE LUNDI 4 MAI 2020 À 19:00 HEURES ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS PAR VIDEOCONFÉRENCE

Madame et Messieurs les Conseillers

JACQUES BLANCHARD	siège 1	VICKY BOMBARDIER	siège 2
PIERRE TÉTRAULT	siège 3	JIMMY ROYER	siège 4
DANY ST-AMANT	siège 5	JULIEN BUSSIÈRES	siège 6

L'assemblée est sous la présidence de

RENALD CHÊNEVERT MAIRE

RÈGLEMENT 617-1

AMENDANT LE RÈGLEMENT 617
CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES
ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2020 "

ATTENDU QUE le Conseil a adopté, le 13 janvier 2020, le règlement 617 concernant l'imposition des taxes et compensation pour l'année 2020;

ATTENDU QU' il y aurait lieu d'établir le taux d'intérêt par résolution ;

ATTENDU QU' avis de motion et le dépôt du projet de règlement a été présenté par monsieur le conseiller Jimmy Royer à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 06 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le ***RÈGLEMENT 617-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 617 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2020*** soit adopté et décrété pour ce règlement ce qui suit

ARTICLE 1 : L'article 15 du règlement 617 est amendé par le paragraphe suivant ;

Le taux d'intérêt est fixé par résolution du Conseil.

ARTICLE 2 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté par la résolution 124-20-05-04.

COPIE VRAIE ET CONFORME FAITE À VALCOURT, CE CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DE L'AN DEUX MIL-VINGT.

Renald Chênevert, Maire

Manon Beauchemin, Greffière

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT :	06 avril 2020
RÈGLEMENT ADOPTÉ :	04 mai 2020
DATE PUBLICATION :	08 mai 2020
ENTRÉE EN VIGUEUR :	08 mai 2020 Informateur